

PEDAGOGIE

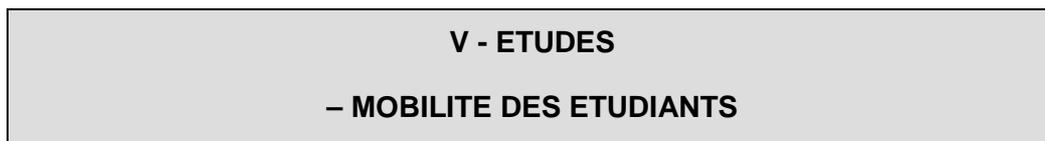
➤ Calendrier universitaire 2012-2013 ([cf doc](#))

➤ Fiche de procédure de la mobilité entrante et sortante des étudiants

S.E.V.E FICHE V – 7

Bureau de Scolarité Générale

Accueil/groupe travseve



TEXTES DE REFERENCE

Charte des Etudiants Erasmus,

Règlement des Etudes et des Examens Université François-Rabelais

1- MOBILITE

a- Principes

La catégorie d'étudiants « d'échanges » correspond aux étudiants bénéficiant :

- d'un programme national d'échange type Erasmus,

- d'une convention entre leur université d'origine et l'université François-Rabelais (*hors Europe*).

b- Le statut « Erasmus »

Il s'applique aux étudiants qui remplissent les critères d'admissibilité Erasmus.

Les étudiants sont sélectionnés par leur université d'origine pour être autorisés à effectuer un séjour Erasmus à l'étranger - soit en vue d'étudier dans une université partenaire reconnue, soit en vue d'effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation appropriée.

L'étudiant élabore, au préalable à son arrivée dans l'université d'accueil, un programme d'étude appelé également « Contrat de formation ».

Ce contrat établit le détail des cours ou activités qu'il devra suivre pendant son séjour à Tours y compris les crédits ECTS qu'il devra obtenir pour valider son contrat de formation.

A son retour dans son université d'origine, l'étudiant obtient la pleine reconnaissance des cours ou activités réalisées de manière satisfaisante (validation des crédits ECTS) au cours de son séjour.

La durée des échanges peut varier de un à deux semestres sur une période de 3 à 12 mois.

Le niveau d'études minimum est la 2ème année d'étude dans le cadre d'un diplôme national d'enseignement supérieur, niveau doctoral inclus.

II- MOBILITE ENTRANTE

a- Accueil des étudiants

A leur arrivée, les étudiants doivent se présenter au Service des Relations Internationales (SRI) de l'Université. Il les informe sur l'université et leur cadre général d'études et de vie à Tours.

C'est également, le SRI qui leur remet :

- le dossier d'inscription administrative spécifique (simplifié),
- le contrat pédagogique semestriel à compléter,
- et leur communique le nom de leurs référents administratif et pédagogique de la composante dont ils vont dépendre pendant leur séjour à Tours.

b- Inscription administrative

Les étudiants d'échange hors Europe comme les étudiants Erasmus acquittent leur droit d'inscription dans leur Université d'origine.

Ils n'acquittent donc aucun frais de scolarité dans l'établissement d'accueil (*ni pour les cours, ni pour les examens, ni pour l'accès aux laboratoires de langues ou bibliothèques*).

Par contre, ils doivent payer le Passeport Culturel Etudiant (PCE) et/ou le Pack' sport s'ils souhaitent y souscrire car ce sont des options et non des activités intégrées à la formation.

De même si les étudiants veulent s'inscrire au CUEFFE en complément de leur contrat de formation, pour améliorer leur niveau de français, ils devront acquitter les droits d'inscription correspondant.

Le « référent scolarité » coordonne l'accueil des étudiants au sein de la composante. Elle procède à la saisie dans APOGEE du dossier d'inscription administrative.

Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants au sein de la composante et coordonne le déroulement de la scolarité des étudiants en relation avec le ou les responsables enseignants des échanges.

c- Finalisation du contrat de formation

L'étudiant finalise son Contrat de formation avec son Responsable Erasmus ou Coordonateur de l'échange hors Europe de la composante, à l'aide du document remis par le SRI.

Cette finalisation a pour objet de faire correspondre le Contrat de formation initial visé par son établissement d'origine et les cours réellement disponibles dans l'établissement d'accueil. L'étudiant est autorisé à choisir des cours dans toutes les filières de l'établissement (*sauf rares exceptions de cours à accès limité*) dès lors qu'il respecte les règles et obligations découlant de son contrat de formation ou de la convention de stage signée avec son établissement d'origine.

Il doit veiller à ce que toutes modifications du contrat d'étude fassent l'objet d'un consentement écrit de la part de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil

d- Inscriptions pédagogiques

Une fois le programme finalisé et le calendrier des cours définitivement établi, l'étudiant remet son « contrat pédagogique » visé par le responsable enseignant au référent du service de scolarité dont il relève.

Le référent procède à son inscription pédagogique dans APOGEE. Ainsi, l'étudiant apparaît dans les listes d'inscrits pédagogiques des cours au même titre que les autres étudiants.

De même, ses notes seront automatiquement remontées lors de la saisie de celles-ci par le secrétariat pédagogique gestionnaire du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.

A l'issue de son séjour un relevé de notes, couvrant le cursus suivi, les travaux réalisés lui sera remis. Ce relevé mentionnera ses résultats avec les notes et les crédits correspondants obtenus.

d- Examens

Comme tout étudiant, il doit passer toute la période d'études et de stage dans l'université ou l'entreprise d'accueil convenue, y présenter les examens appropriés ou d'autres formes d'évaluation et respecter ses règles et règlements.

Il est rappelé que le niveau de langue ne peut être le même que celui attendu d'un étudiant inscrit dans un cursus classique. De plus, la méthodologie peut être différente selon le pays. Afin de prendre en compte, les éventuelles difficultés d'adaptation de méthodologie et de niveau de langue, il est possible de faire en sorte de distinguer les étudiants d'échange lors des épreuves et examens.

Cette distinction peut se matérialiser dans la salle d'examen pour faciliter les surveillances notamment en regroupant les étudiants, ou par une mention sur la copie (*Erasmus, Echange, couleur de la copie...*).

Cette distinction lors des épreuves d'examen n'entraîne pas de rupture d'égalité avec les étudiants inscrits appartenant à l'Université de Tours. Ces derniers suivent l'ensemble d'un cursus et une compensation entre les notes obtenues aux éléments pédagogiques, aux unités d'enseignement, puis au semestre mais aussi entre semestres s'applique ce qui n'est pas le cas pour les étudiants d'échange pour lesquels on ne délivre pas de diplôme.

Les étudiants d'échanges, pour leur part, ont composé leur contrat de formation par des choix d'éléments pédagogiques (EP) ou d'Unité d'Enseignement éclatés

Les étudiants d'échange ne bénéficient que très rarement d'un système de compensation dans leur pays d'origine, la note obtenue à une épreuve ne pouvant être « rattrapée » par un succès à une autre épreuve.

L'usage strict du dictionnaire papier bilingue (*pas de dictionnaire spécialisé*) est autorisé à l'exclusion formelle des épreuves d'enseignement linguistique (*ex : traduction, cours proposés par le CUEFEE*).

Les étudiants d'Echange doivent participer pour chaque EP ou UE choisi à un contrôle des connaissances, cependant en raison des décalages de calendriers entre les différents pays, un aménagement des dates d'épreuves doit être opéré à la fin du premier semestre, afin d'éviter aux étudiants, éventuellement concernés, de revenir en France après les congés d'hiver et de leur permettre de reprendre les cours dans leur établissement d'origine début janvier.

De plus, les étudiants, choisissant des matières éparses dans notre offre de formation sur plusieurs niveaux d'études, des épreuves peuvent se chevaucher

Il est donc obligatoire d'organiser, dans ces deux situations, des contrôles de substitution.

➤ Semestre 1

Tous les contrôles des épreuves doivent avoir lieu au mois de décembre, **aucun examen ne peut être programmé en janvier.**

En décembre, lors des contrôles de connaissances du premier semestre, les étudiants passent les épreuves selon le calendrier « normal » aux mêmes dates et heures que l'ensemble des étudiants.

L'épreuve est la même, cependant l'enseignant par le signe distinctif porté par la copie pourra adapter sa correction à la situation de l'étudiant. En revanche, tous les étudiants d'échanges doivent être évalués selon les mêmes conditions.

En cas de simultanéité, l'enseignant responsable de l'échange et le référent scolarité contactent l'enseignement responsable de l'épreuve pour trouver une autre date d'épreuve, celui-ci devant fournir un autre sujet.

Il peut également décider d'organiser en lieu et place une épreuve orale ou un devoir écrit type dossier, rapport...

Pour les épreuves normalement placées en janvier, la procédure est la même qu'en cas de chevauchement.

Les étudiants d'échange doivent pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage.

Ce rattrapage peut s'effectuer sous plusieurs forme notamment si l'étudiant est rentré dans son université : devoir à envoyer à l'enseignant, oral en web-conférence, examen passé dans son établissement sous la responsabilité du référant pédagogique...

➤ **Semestre 2**

Les épreuves peuvent avoir lieu dans le calendrier normal. En cas de simultanéité des épreuves, la procédure est la même qu'au semestre 1. Le principe de la session de rattrapage s'applique également.

e- **Jury et publication des résultats**

Pour le semestre 1 comme pour le semestre 2 et pour les épreuves de rattrapage, les dates de remise de notes aux secrétariats doivent être les mêmes que pour l'ensemble des étudiants.

➤ **Etudiants européens**

Les notes des étudiants européens sont adressées par la scolarité concernée dans les deux enveloppes fournies par l'étudiant lors de son inscription. Un relevé sera transmis directement à l'étudiant et un autre à son université avec copie au SRI.

➤ **Etudiants hors Europe**

Les notes des étudiants, non européens, sont adressées en deux exemplaires originaux par la scolarité concernée au SRI qui se charge de l'envoi au partenaire et à l'intéressé.

II- MOBILITE SORTANTE

Les résultats de l'étudiant en mobilité sortante, doivent parvenir au responsable de l'échange afin qu'un jury puisse se tenir. Le rôle de ce jury est d'effectuer la conversion des notes obtenues dans l'université partenaire afin de valider la mobilité. Cette validation permettra d'établir un relevé de notes de l'université François Rabelais Tours et donc valider le ou les semestres selon le délai de l'échange. Les modalités de contrôle des connaissances en vigueur s'appliquent. Il est rappelé que l'étudiant d'échange doit passer l'intégralité des épreuves prévues dans son contrat pédagogique dans l'université d'accueil.

Le jury compétent est composé du Directeur de composante ou de son représentant, du responsable de l'échange ou son représentant, d'un membre du jury de l'année concernée. Le jury doit se tenir le plus rapidement possible après la transmission des notes par le partenaire, en juillet et en cas de réception tardive des notes transmission des notes, début septembre.

Demande d'habilitation à délivrer les capacités de médecine :

Création

- De Pratiques médico-judiciaires ([cf doc](#))

Renouvellement

- D'Angiologie ([cf doc](#))
- De Gériatrie ([cf doc](#))
- De Médecine et Biologie du sport ([cf doc](#))
- En Médecine tropicale ([cf doc](#))

Demande de modifications des diplômes d'université et inter-universitaire

- DIU Investigateur en recherche biomédicale ([cf doc](#))



N° reçu au SEVE le.....

DIPLOME D'UNIVERSITE

D.U. - D.I.U.

Renouvellement

Suppression*

Intitulé :

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE « SANTE AU TRAVAIL »

Composante de rattachement : UFR de Médecine - Université François Rabelais - TOURS

Composante ou université associée : Université de Bretagne Occidentale, université de Nantes, université de Rennes 1, université d'Angers et université de Poitiers.

Avis d'expertise observations :

La parution des décrets relatifs au développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé va modifier l'offre de formation dans le domaine de la santé au travail. Les responsables pédagogiques du DIUST du Grand Ouest diminuent la durée donc le montant de la formation afin que celle-ci demeure toujours attractive sur le marché de la formation.

Cadre réservé aux enseignants experts

| | | |
|----------------------------------|---|------------|
| Avis du Conseil d'UFR | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du |
| Avis du CEVU | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du |
| Avis de la commission des moyens | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du |
| Avis du CA | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du |

* En cas de suppression, ne compléter que la 1^{ère} page.

| | | | |
|---|--|--|--|
| Enseignant(s) responsable(s) <i>(2 au maximum)</i> | Nom : LASFARGUES Gérard | Statut : PUPH Section CNU : | |
| | UFR de rattachement : Médecine | Téléphone : 02.47.47.85.40 Fax : 02.47.47.97.11 E-mail : lasfarg@med.univ-tours.fr | |
| | Nom : | Statut : | |
| | UFR de rattachement : | Téléphone : Fax : E-mail : | |
| Niveau d'entrée (préciser le cycle) Niveau d'entrée dans le diplôme | <input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle | | |
| Niveau de sortie interministériel (préciser le niveau) | <input type="checkbox"/> niveau 1 (Bac + 5) <input checked="" type="checkbox"/> niveau 2 (Bac 4 + 3) <input type="checkbox"/> niveau 3 (Bac 2+1) | | |
| Public(s) concerné(s) | <input type="checkbox"/> formation initiale <input type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue | | |

| | | | |
|---|---|--|-----------------|
| | | | |
| Objectif(s) | Formation spécifique de haut niveau en « Santé au Travail » | | |
| Originalité | Public concerné : infirmier(es) | | |
| Capacité d'accueil | Maximum 30 par an compte-tenu de l'enseignement pratique | | |
| Conditions d'inscription | Etre titulaire d'un diplôme d'état d'infirmière ou avoir reçu l'autorisation d'exercer | | |
| Durée totale de la formation : 150 heures | CM : 129 H TD : 21 H | Stages 1 stage de 3 mois (pour ceux qui n'ont d'expérience en entreprise) | Autre(s) |
| Production d'un mémoire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| Droits d'inscription et frais de formation : | | | |
| <p>- montant des frais de formation en Formation Continue : 3 315 € pour les personnes ayant un financement entreprise ou une prise en charge OPCA</p> <p>- montant des frais de formation en Formation Continue : 1 657.50 € pour les personnes prenant en charge leur formation</p> <p>+ droits de base en vigueur dans l'établissement</p> | | | |

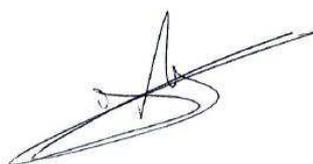
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages....

(annexe 1)

| | | |
|---|--|--|
| Moyens (préciser les moyens disponibles, les équipements le cas échéant) : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Matériel audio-visuel ; - Equipement de mesure de nuisances en entreprise ; - Intervenants spécialisés dans le domaine. | | |
| Modalités de contrôle des connaissances | nature, durée des épreuves, matières, coefficients Devoirs d'application à trois modules Mémoire | |
| Noms, statut, discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation <i>(annexe 2)</i> | | |
| Evaluation financière : <i>(annexe 3)</i> | | |
| Bilan d'activités des années N – 1 et N – 2 <i>(annexe 4)</i> | | |

| | |
|---|--|
| Observations particulières : | |
| Date de 1^{ère} mise en place : année 1998 / 1999 Octobre 2012 | |

**Date et signature du ou des
responsable(s) de la formation**



| | | | | | | | | | | |
|--|--|-------------|------------|---|-----------------------------------|--|--|--|--|--|
| Module I (Rennes) | SOCIETE ET ENTREPRISE | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| Module II (Angers) | RELATIONS TRAVAIL SANTE (1^{ère} partie) | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| Module III (Nantes) | RELATIONS TRAVAIL SANTE (2^{ème} partie) | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| Module IV (Brest) | PRATIQUES DE LA SANTE AU TRAVAIL (1^{ère}partie) | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| Module V (Tours) | Santé mentale/ergonomie | | | - | | | | | | |
| Module VI (Poitiers) | PRATIQUES DE LA SANTE AU TRAVAIL (2^{ème} partie) | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| | PRATIQUES DE LA SANTE AU TRAVAIL (3^{ème} partie) | 21.5 | 3.5 | - | | | | | | |
| Total = 150 h/par étudiant (129 CM+ 21TD) | | 129 | 21 | | * Contrôle Continu - Ecrit | | | | | |

* Préciser : CC contrôle continu – ET examen terminal – O oral – E écrit.

**Annexe 2
FICHE “ ENSEIGNANTS ”**

Intitulé du D.U. (ou D.I.U.)

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE « SANTÉ AU TRAVAIL »

Date de mise en place du D.U. 1998 - 1999

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

| Nom, statut et discipline | Coordonnées (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants) | |
|--|--|--|
| <p>ALBOUY Josiane Médecin-Inspecteur Régional</p> <p>ARNAUDO Bernard Médecin-Inspecteur Régional</p> <p>CANTINEAU Janine Infirmière Santé au Travail Coordination Nationale</p> <p>CHARPENTIER-FOUQUERE Martine Infirmière Santé au Travail</p> <p>PETIT LE MANAC'H Audrey MCU -Praticien Hospitalier CHU Angers</p> <p>HAGUENOER Ken Praticien Hospitalier CHRU de Tours</p> <p>FAVRE Arlette Cardiologue</p> <p>Monsieur FOUCHE CRAM du CENTRE</p> <p>FOUQUET Bernard PU – PH Rhumatologie</p> <p>GAIGNARD Lise Psychologue – Psychanalyste</p> <p>GAUDOUIN Eric Médecin du travail Agricole</p> <p>GEHANNO Jean-François PU – PH Pathologie Professionnelle</p> <p>HUMBERT Bertrand Laboratoire</p> <p>LASFARGUES Gérard PU – PH Santé au travail</p> <p>LESUEUR Pierre Laboratoire</p> <p>BISSON Thierry CRAM du Centre</p> <p>LEVERY Gilles Médecin du Travail</p> <p>MACHET Laurent MCU – PH Dermatologie</p> <p>NOE Joseph Infirmier Santé au Travail</p> <p>PILLORE Roger Médecin Santé au Travail</p> <p>ROQUELAURE Yves PU – PH Santé au Travail</p> <p>ROUSSEAU Sandrine RUSCH Emmanuel PU – PH Santé Publique</p> | | |

Université François-Rabelais de Tours

Annexe 3 - 1 FICHE DEPENSES PREVISIONNELLES D. U. – D. I. U. HORS SUFCO

| NATURE de DEPENSES | MONTANTS | OBSERVATIONS |
|------------------------------------|----------|--|
| FRAIS DE PERSONNELS | | |
| Enseignants titulaires | | |
| Heures TD | | |
| Charges | | |
| Service statutaire | | à reverser aux services Centraux de l'Université |
| Intervenants vacataires | | |
| Heures TD | | |
| Charges | | |
| Prestations sur facture | | |
| Personnels IATOS Titulaires | | |
| Heures supplémentaires | | |
| Services statutaires | | à reverser à la composante |
| Charges | | |
| Vacataires non enseignants | | |
| Heures | | |
| Charges | | |
| Total frais de personnels | | |
| | | |
| FRAIS PEDAGOGIQUES | | |
| Fournitures | | |
| Achats d'ouvrages | | |
| Reprographie | | |
| Frais divers | | |
| Total frais pédagogiques | | |
| | | |
| FRAIS DE DEPLACEMENTS | | |
| Déplacements de personnels | | |
| Déplacements de stagiaires | | |

| | | |
|--|--|--------------------------------|
| Frais divers | | |
| Total frais de déplacements | | |
| | | |
| FRAIS GENERAUX | | |
| Affranchissement et téléphone | | |
| Publicité | | |
| Provisions pour amortissements | | |
| Provisions pour risques | | dont Allocation Perte d'Emploi |
| Frais divers | | |
| Total frais généraux | | |
| Autres (Précisez) | | |
| Reversement à la Composante | | à fixer par la composante |
| TOTAL 1 | | |
| ... Reversement à l'Université (= Total 1* 20/78) | | soit 20 % du total |
| TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale | | |
| Coût de la formation (total 2) | | |
| Effectif minimum | | |
| Droit d'inscription proposé (distinguer le droit spécifique des droits de base) | | |

EN CAS DE DIFFICULTES pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

| |
|--------------------------|
| FICHE d'EXECUTION |
|--------------------------|

1) DROITS :

Effectif

Droits

Total

Répartition :

UFR (78%)

Université (20%)

2) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures

Taux heures T. D.

Total

| | | |
|---|---|-------------------|
| Activités périphériques | Rémunérations brutes | € |
| | Charges sociales et fiscales | € |
| | Indemnité de responsabilité pédagogique | € |
| | Charges sociales et fiscales | € |
| | Total activités périphériques | € |
| Frais pédagogiques directs | Frais de déplacements enseignants | 4 500.00 € |
| | Autres frais directs | 4 259.00 € |
| | Total frais pédagogiques directs | 8 759.00 € |
| Charges de fonctionnement du service de formation continue | | |
| | Frais de fonctionnement du service | 7 643.84 € |
| | Total SUFCO | 7 643.84 € |
| Contribution aux dépenses communes de l'Université | | |
| | | € |
| | Total Université | |
| | | € |
| Solde composante | | |
| | Participation aux frais de fonctionnement | € |
| | Total solde | € |

Signature de la Directrice du SUFCO



Mme Véronique BRECHET

Annexe 4
BILAN D'ACTIVITES

| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Nombre d'inscrits | 8 | 7 | 10 |
| % de réussite | 62 % | 57 % | 100 % |
| Nombre d'heures de formation (H totales maquette) | 240 + 40 heures | 240 + 40 heures | 240 + 40 heures |
| + Montant du budget pédagogique | 27 633 € | 26 801 € | 36 894 € |
| - Montant des droits d'inscriptions | 1 407 € | 1 428 € | 2 496 € |
| Coût total de la formation | 29 040 € | 28 229 € | 39 390 € |



DIPLOME D'UNIVERSITE

D.U. - D.I.U.

Intitulé : Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante

Composante de rattachement : UFR Médecine

Composante ou Université associée :

Avis des rapporteurs observations :

Cadre réservé aux enseignants rapporteurs

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Avis du Conseil d'UFR * | <input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du 7 février 2011 |
| Avis du CEVU | <input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du 1^{er} avril 2011 |
| Avis de la commission des moyens | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du |
| Décision du CA | <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable | En date du 30 mai 2011 |

* Rubrique à compléter par l'U.F.R.

| | | | |
|---|--|--|--|
| Enseignant(s) responsable(s) <i>(2 au maximum)</i> | Nom : LEMOINE Maël | Statut : MCF Section CNU : 17 et 72 | |
| | UFR de rattachement : MEDECINE | Téléphone : 02 47 36 60 18 Fax : E-mail : lemoine@univ-tours.fr | |
| | Nom : | Statut : | |
| | UFR de rattachement : | Téléphone : Fax : E-mail : | |
| Niveau d'entrée (préciser le cycle) Niveau d'entrée dans le diplôme | <input type="checkbox"/> pré-universitaire <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle | | |
| Niveau de sortie interministériel (préciser le niveau) | <input type="checkbox"/> niveau 1 (Bac + 5) <input type="checkbox"/> niveau 2 (Bac 4 + 3) <input type="checkbox"/> niveau 3 (Bac 2+1) | | |
| Public(s) concerné(s) | <input checked="" type="checkbox"/> formation initiale <input type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue | | |

| | | | | |
|--|--|--------|----------|--|
| Objectif(s) | <p>1) Apprendre une démarche de réflexion de délibération éthique 2) Contribuer à la constitution d'un espace de réflexion éthique</p> | | | |
| Originalité | <p>L'accent est mis sur l'acquisition d'une compétence délibérative davantage que sur des contenus de connaissances théoriques.</p> | | | |
| Capacité d'accueil | 24 | | | |
| Conditions d'inscription | | | | |
| Durée totale de la formation : | Cours CM 27 h (eq TD) | Stages | Autre(s) | |
| 93 heures | TP | | | |
| | TD 66 h | | | |
| Production d'un mémoire Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | | | | |
| <p>Droits d'inscription : <i>Droits spécifiques : FI (étudiant) ou ARE (adultes en reprise d'études) : 350 €</i> <i>Formation continue financée : 1040 €</i> <i>Formation continue non financée : 570 €</i> <i>+ droits de base en vigueur dans l'établissement</i></p> | | | | |
| <p>Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... <i>(annexe 1)</i></p> | | | | |

Ne rien écrire dans ce

cadre réservé

à l'expertise

| | | |
|--|---|--|
| Moyens (préciser les moyens disponibles, les équipements le cas échéant) : | | |
| Modalités de contrôle des connaissances | nature, durée des épreuves, matières, coefficients, ects <i>(annexe 1)</i> | |
| Noms, statut, discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation <i>(annexe 2)</i> | | |
| Evaluation financière : <i>(annexe 3)</i> | | |
| Bilan d'activités des années N – 1 et N – 2 <i>(annexe 4)</i> | | |

| | |
|--|--|
| Observations particulières : | |
| Date d'ouverture : 1 ^{er} septembre 2011 | |

**Date et signature du ou des
responsable(s) de la formation**

LEMOINE Maël

| | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|-----------------|----------|-----------------|-----------------|--|--|--|--|
| <p>UE 01 L'homme souffrant</p> | <p>Conférence : fin de vie et euthanasie</p> <p>Groupes de travail</p> <p>Témoignage ou récits de personnes souffrantes</p> <p>Analyse par les étudiants de textes issus de diverses disciplines (médecine, psychanalyse, théologie, Ricoeur, Lévinas....) évoquant la souffrance</p> <p>Concepts : vulnérabilité, dignité, intégrité, qualité de vie (qui peut définir quelle qualité de vie), responsabilité vs fragilité</p> | <p>3</p> | <p>9</p> | <p>1</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | | | | |
| <p>UE 02 Expérience humaine et corporéité</p> | <p>Conférence : les approches phénoménologiques de la maladie : l'exemple de la transplantation</p> <p>Groupes de travail</p> <p>Qu'est ce que vivre en un corps ?</p> <p>Concepts : Quelques conceptions philosophiques du corps ? Corps objet, corps sujet ? Quel corps par la médecine ?</p> <p>Représentation sociale du corps ? Que fait la loi du corps (disposition, protection) ? Quelle évolution de la loi ? Corps propriété ou usufruit ?</p> <p><i>1.-Représentations scientifiques et représentations profanes du corps : Cas cliniques. Textes (Platon, Vésale, Freud, Good) 2.-Corps objet et corps du sujet.Cas cliniques. Textes (Descartes, Maine de Biran ; un texte sur le droit de disposition/protection) 3.-Vie (existentielle) et vie (biologique).Cas clinique Textes</i></p> | <p>3</p> | <p>9</p> | <p>1</p> | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---|--|----------|----------|----------|----------|----------|--|--|--|--|
| <p>UE 03 Relation soignant-soigné</p> | <p>(Pascal, Nietzsche, Heidegger ; sur la qualité de vie)</p> <p>Conférence : la relation au patient atteint de la maladie d'Alzheimer.</p> <p>Groupes de travail</p> <p>Qu'est ce que la relation soignant-soigné ?</p> <p>Situations cliniques et textes ciblés.</p> <p>Concepts : autonomie, paternalisme, contrat, éducation thérapeutique, volonté, qualité vs quantité de vie, consentement, altérité</p> | <p>3</p> | <p>9</p> | <p>1</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | | | | |
| <p>UE 04 Responsabilité et décision</p> | <p>Conférence : L'inadéquation des représentations théoriques de la délibération.</p> <p>Groupes de travail</p> <p>Concepts : responsabilité, subjectivité, éthique, conviction, délibération, décision, discussion.</p> <p>Lecture de textes sur délibération (Aristote), jugement médical (Ricoeur, Froment...)</p> <p>Lecture et analyse Loi Mars 2002 et avril 2005</p> <p>Analyse de situations cliniques amenées par les étudiants</p> <p>Témoignage de « vieux cliniciens » ou de cliniciens en situation (urgence, réa...)</p> <p>Décision et interdisciplinarité (témoignage d'équipe ;</p> | <p>3</p> | <p>9</p> | <p>1</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|---|----------|----------|--|----------|----------|----------|--|--|--|
| <p>UE 05 Les normes du soin</p> | <p>fonction, rôle ; place du consensus et dissensus)</p> <p>Expérience de création d'un groupe éthique, quelles sont les différentes instances, comment faire en pratique (buts, moyens)</p> <p>Conférence : La judiciarisation des soins.</p> <p>Groupes de travail</p> <p><i>1.-Les sphères de la normativité et leur articulation : lois de la nature, droit naturel, recommandations thérapeutiques, lois, décrets et réglementations, objectifs et évaluations institutionnels. Textes (Hume, Pufendorf, Kelsen) Cas clinique + EBM-protocole de soins, loi de 2002 et décret, texte réglementaire, évaluation des Hôpitaux (protocoles de soin, instances collectives hospitalières (CLIN, CLUD, CRU...), droit de protection par l'institution, démarche qualité).</i></p> <p><i>2.-Droit naturel et droit positif. Textes (Thomas d'Aquin). 3.-La norme et l'individuel. Textes (Aristote).</i></p> <p>Conférence : La théorie de la justice de Rawls. Un guide pour l'organisation des soins au XXIe S. ?</p> <p>Groupes de travail : Quels enjeux éthiques compte tenu de l'organisation actuelle du système de soins ?</p> <p>Concepts : T2a, équité, justice, allocation des ressources</p> | <p>3</p> | <p>9</p> | | <p>1</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | | | |
|---------------------------------|---|----------|----------|--|----------|----------|----------|--|--|--|

| | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|--|--|--|--|
| <p>UE 06 Ethique de l'organisation collective du système de soins</p> | <p>Lecture rapport CCNE</p> <p>Ethique et gestion d'un hôpital (témoignage d'un directeur d'hôpital)</p> <p>Intervention d'un représentant des tutelles (ARH)</p> <p>Congrès</p> <p>-Rédaction d'un mémoire sous la supervision d'un responsable enseignant.</p> <p>-Présentation du mémoire devant la promotion</p> | <p>3</p> | <p>9</p> | <p>1</p> | <p>O</p> | <p>O</p> | | | | |
| <p>UE 07 Mémoire</p> | | | <p>12</p> | <p>3</p> | <p>E</p> <p>O</p> | <p>E</p> <p>O</p> | | | | |

Annexe 2
FICHE "ENSEIGNANTS"

Intitulé du D.U. (ou D.I.U.) Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

| Nom, statut et discipline | Coordonnées (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants) |
|--|--|
| LEMOINE MAEL (MCF philosophie) | 10 Bd Tonnellé 37032 TOURS Cedex 02 47 36 60 18 lemoine@univ-tours.fr ; UFR Médecine |
| BIRMELE BEATRICE (PH néphrologie. Dr Sciences de la vie, Dr philosophie) | Service Néphrologie-Immunologie clinique, CHRU Tours, 2 Bd Tonnellé TOURS, b.birmele@chu-tours.fr. 02 47 47 37 46 |
| MALLET DONATIEN (PH soins palliatifs, Dr philosophie) | Unité de soins palliatifs, CH Luynes – CHU Tours CH Luynes, avenue du Clos-Mignot 37230 Luynes 02 47 55 31 01 donatien.mallet@chluynes.fr |

Université François-Rabelais de Tours

Annexe 3 - 1

FICHE DEPENSES PREVISIONNELLES

D.U. – D.I.U. HORS SUFCO

| NATURE des DEPENSES | MONTANTS | OBSERVATIONS |
|------------------------------------|-------------|---|
| FRAIS DE PERSONNELS | | |
| Enseignants titulaires | | |
| Heures TD | | |
| Charges | | |
| Service statutaire (41h) | 1668 | 41 h à reverser aux services Centraux de l'Université |
| Intervenants vacataires | | |
| Heures TD | 2116 | 52h |
| Charges | 1016 | |
| Prestations sur facture | | |
| Personnels IATOS Titulaires | | |
| Heures supplémentaires | | |
| Services statutaires | | à reverser à la composante |
| Charges | | |
| Vacataires non enseignants | | |
| Heures | | |
| Charges | | |
| Total frais de personnels | 4800 | |
| FRAIS PEDAGOGIQUES | | |
| Fournitures | | |
| Achats d'ouvrages | | |
| Reprographie | 50 | |
| Frais divers | 40 | |
| Total frais pédagogiques | 90 | |
| FRAIS DE DEPLACEMENTS | | |
| Déplacements de personnels | 480 | |
| Déplacements de stagiaires | | |
| Frais divers | | |
| Total frais déplacements | 480 | |

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| | | |
| FRAIS GENERAUX | | |
| Affranchissement et téléphone | 30 | |
| Publicité | 20 | |
| Provisions pour amortissements | | |
| Provisions pour risques | | dont Allocation Perte d'Emploi |
| Frais divers | | |
| Total frais généraux | 50 | |
| Autres (Précisez) | | |
| Reversement à la Composante | 1356 | à fixer par la composante |
| TOTAL 1 | 6776 | |
| Reversement à l'Université (= Total 1* 20/80) | 1694 | soit 20 % du total |
| TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale | 8470 | |
| Coût de la formation (total 2) | 8470 | |
| Effectif minimum | 18 (FI + FC) | |
| Droit d'inscription spécifique proposé (distinguer le droit spécifique des droits de base) | FI : 350 € FC : 1040 € (avec prise en charge entreprise) FC : 570 € (sans prise en charge entreprise) <i>Il faut ajouter à ce droit spécifique le droit d'inscription de base annuel en vigueur dans l'établissement (pour info 178,57€ en 2010-2011)</i> | |

EN CAS DE DIFFICULTES pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

Université François-Rabelais de Tours

Annexe 3 – 2

ETUDE FINANCIERE PREVISIONNELLE

D.U. – D.I.U. SUFCO

POUR COMPLETER CE DOCUMENT, MERCI DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT CONTACT AVEC LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION CONTINUE (SUFCO).

| | |
|---|---|
| <p>Groupe spécifique en formation continue</p> <p>Effectif :</p> | <p>U. F. R. :</p> <p>Responsable :</p> <p>Date de début :</p> <p>Date de fin :</p> |
|---|---|

| PREVISION de RECETTES | | |
|-----------------------|----------------|---|
| <i>Conventions</i> | montant global | € |
| | | |
| TOTAL RECETTES | | € |

| PREVISION de DEPENSES | | |
|-------------------------------|--|---|
| Enseignement face à face | | € |
| Activités périphériques | | € |
| Frais pédagogiques | | € |
| Service de formation continue | | € |
| Autres services centraux | | € |
| Sous-total | | € |
| Solde composante | | € |
| TOTAL DEPENSES | | € |

| DETAIL des DEPENSES PREVUES | |
|------------------------------------|---|
| Enseignements (face à face) | |
| Rémunérations brutes | € |
| Charges sociales et fiscales | € |
| Total face à face | € |

| | |
|---|---|
| Activités périphériques | |
| Rémunérations brutes | € |
| Charges sociales et fiscales | € |
| Indemnité de responsabilité pédagogique | € |
| Charges sociales et fiscales | € |
| Total activités périphériques | € |
| Frais pédagogiques directs | |
| Frais de déplacements enseignants | € |
| Autres frais directs | € |
| Total frais pédagogiques directs | € |
| Charges de fonctionnement du service de formation continue | |
| Utilisation centre de ressources Béranger | € |
| Frais de fonctionnement du service | € |
| Total SUFCO | € |
| Contribution aux dépenses communes de l'Université | |
| 12 % du montant des conventions | € |
| Total Université | € |
| Solde composante | |
| Participation aux frais de fonctionnement | € |
| Total solde | € |

Signature du Directeur du SUFCO



MODALITES D'AFFECTATION DES ETUDIANTS
en Master mention Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement,
de la Formation et de l'Accompagnement
Spécialité « Enfance, Petite Enfance »

Campagne d'admission 2012-2013

Préambule

En application des dispositions prévues par la note de cadrage de la mise en œuvre de la formation des enseignants, les universités d'Orléans et François - Rabelais de Tours s'accordent pour proposer au Recteur des capacités d'accueil qui soient de nature à répartir le flux des étudiants sur l'ensemble des sites de formation dans l'Académie.

L'affectation des étudiants dans les centres de formation sera réalisée à partir des préinscriptions enregistrées sur un portail régional, dans la limite des capacités d'accueil définies et en fonction des vœux d'affectation et de la date et l'heure de préinscription du candidat.

Pour l'année universitaire 2012/2013, les capacités d'accueil proposées sont les suivantes :

| Sites | Capacités d'accueil en MASTER 1 ^{ère} année | Capacités d'accueil en MASTER 2 ^{ème} année | Total |
|-------------------|---|---|-------|
| Blois | 90 | 90 | 180 |
| Bourges | 90 | 90 | 180 |
| Chartres | 90 | 90 | 180 |
| Châteauroux | 90 | 90 | 180 |
| Orléans | 120 | 120 | 240 |
| Tours - Fondettes | 120 | 120 | 240 |
| total | 600 | 600 | 1200 |

1. Procédure d'affectation

Les candidats préinscrits seront répartis entre les six centres de formation de l'académie en fonction des deux critères suivants :

a)- des vœux d'affectation des candidats dans la limite des capacités d'accueil retenues (cf. *tableau ci-dessus*)

- Dans la limite de 20 % de ces capacités d'accueil, une priorité d'affectation sera accordée :
 - aux candidats justifiant d'une activité professionnelle en CDI ou en CDD, d'une durée égale ou supérieure à 6 mois, et ayant débuté au plus tard le 1^{er} mars 2011, dans le département sollicité.
 - aux candidats ayant un ou plusieurs enfants à charge.
- Deux listes seront établies :
 - une liste d'affectation des étudiants non considérés comme salariés ou non chargés de famille,
 - une liste des candidats salariés ou ayant un ou plusieurs enfants à charge.

b)- des date et heure des préinscriptions enregistrées sur le site internet de l'IUFM Centre Val de Loire, *sous réserve de réception du dossier complet, à la scolarité centrale de l'IUFM, dans le délai de 8 jours suivant la préinscription.*

En cas de dossier incomplet ou dans le cas de la réception du dossier dans un délai supérieur à 8 jours suivant la préinscription, c'est la date de réception du dossier complet qui sera prise en compte pour l'affectation sur un des sites de formation, à la place de la date de préinscription.

2. Conditions d'admission en M2

c) - Situation des candidats inscrits en 2011-2012 en 1^{ère} année de master MEEFA à l'IUFM Centre Val de Loire en 2011/2012 en vue de leur affectation en 2^{ème} année de master. Ils devront confirmer leur intention de poursuivre en 2^{ème} année de MASTER MEEFA en procédant à leur préinscription via internet .

En cas de validation de leur 1^{ère} année, ils seront maintenus sur leur site de formation actuel pour la 2^{ème} année, sauf en cas de dérogation accordée par les responsables du Master MEEFA.

3. Calendrier de préinscription et d'affectation

Les préinscriptions au master MEEFA, au titre de la campagne d'admission 2012-2013 se dérouleront :

du lundi 2 avril 2012 13h au vendredi 8 juin 2012 17h.

a) - MASTER 1^{ère} année :

Les affectations seront prononcées après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidats qui rempliront les conditions d'admission,
- ou à titre conditionnel (**) sous réserve de l'obtention du diplôme requis ou de la validation d'acquis.

Les autorisations d'inscription et d'affectation pour les candidats titulaires ou non du diplôme requis qui auront procédé à leur préinscription, sont prévues pour chacune des listes à partir du 18 juin 2012.

b) - MASTER 2^{ème} année :

Les affectations seront prononcées après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidats qui rempliront les conditions d'admission,
- ou à titre conditionnel (**) pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année de master sous réserve de validation de leur stage.

Les autorisations d'inscription et d'affectation pour les candidats titulaires ou non du diplôme requis qui auront procédé à leur préinscription, sont prévues pour chacune des listes à partir du 1^{er} juillet 2012.

Les préinscriptions tardives seront acceptées dans la limite des capacités d'accueil des centres de formation. Une commission de transfert entre sites se tiendra début septembre.

*(**) Les candidats affectés à titre conditionnel devront fournir à la scolarité centrale les justificatifs manquants à leur dossier en vue d'une affectation à titre définitif. En cas de non respect de cette procédure, ils ne seront pas autorisés à s'inscrire en master MEEFA.*

Toutefois, les étudiants inscrits en 2010-2011 à l'Université d'Orléans ou à l'Université François - Rabelais de Tours seront dispensés de produire ces justificatifs ainsi que les candidats ayant déposé un dossier de demande de validation d'acquis.



MODALITES D'ADMISSION DES ETUDIANTS
en Master mention Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement,
de la Formation et de l'Accompagnement
Spécialité « Adolescence et Accompagnement Educatif »

Campagne d'admission 2012-2013

Préambule

En application des dispositions prévues par la note de cadrage de la mise en œuvre de la formation des enseignants, les universités d'Orléans et François - Rabelais de Tours s'accordent pour proposer au Recteur des capacités d'accueil.

L'admission des étudiants sera réalisée à partir des préinscriptions enregistrées sur un portail régional, dans la limite des capacités d'accueil définies et de la date et l'heure de préinscription du candidat.

Pour l'année universitaire 2012/2013, les capacités d'accueil proposées sont les suivantes :

| Site | Capacités d'accueil en MASTER 1 ^{ère} année | Capacités d'accueil en MASTER 2 ^{ème} année | Total |
|-------------------|---|---|-------|
| Tours - Fondettes | 30 | 30 | 60 |

1. Procédure d'admission

Les candidats préinscrits seront admis en fonction :

a) - des date et heure des préinscriptions enregistrées sur le site internet de l'IUFM Centre Val de Loire, *sous réserve de réception du dossier complet, à la scolarité centrale de l'IUFM, dans le délai de 8 jours suivant la préinscription.*

En cas de dossier incomplet ou dans le cas de la réception du dossier dans un délai supérieur à 8 jours suivant la préinscription, c'est la date de réception du dossier complet qui sera prise en compte pour l'admission, à la place de la date de préinscription.

b) - des capacités d'accueil retenues (cf. tableau ci-dessus)

- Dans la limite de 20 % de ces capacités d'accueil, une priorité d'admission sera accordée :
 - aux candidats justifiant d'une activité professionnelle en CDI ou en CDD, dans le département de l'Indre et Loire, d'une durée égale ou supérieure à 6 mois, et ayant débuté au plus tard le 1^{er} mars 2012.
 - aux candidats ayant un ou plusieurs enfants à charge.
- Deux listes seront établies :
 - une liste d'affectation des étudiants non considérés comme salariés ou non chargés de famille,
 - une liste des candidats salariés ou ayant un ou plusieurs enfants à charge.

2. Conditions d'admission

a) - MASTER 1^{ère} année :

Les étudiants titulaires d'une licence et ayant procédé à leur préinscription selon les modalités définies sur le site internet de l'IUFM Centre Val de Loire seront admis de droit.

b) - MASTER 2^{ème} année :

La commission pédagogique procèdera à l'étude des dossiers des candidats ayant procédé à leur préinscription selon les modalités définies sur le site internet.

c) - Situation des candidats inscrits en 2011-2012 :

En vue de leur admission en 2^{ème} année de master, les étudiants inscrits en 1^{ère} année de master MEEFA à l'IUFM Centre Val de Loire en 2011-2012 devront confirmer leur intention de poursuivre en master MEEFA via internet. L'admission en 2^{ème} année ne sera prononcée qu'à l'issue de la validation de la 1^{ère} année par le jury du master MEEFA.

3. Calendrier de la campagne d'admission 2012-2013

Les préinscriptions au master MEEFA, au titre de la campagne d'admission 2012-2013 se dérouleront :

du lundi 2 avril 2012 13h au vendredi 8 juin 2012 17h.

a) - MASTER 1^{ère} année :

Les affectations seront prononcées après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidats qui rempliront les conditions d'admission,
- ou à titre conditionnel (**) sous réserve de l'obtention du diplôme requis ou de la validation d'acquis.

Les autorisations d'inscription et d'affectation pour les candidats titulaires ou non du diplôme requis qui auront procédé à leur préinscription, sont prévues pour chacune des listes à partir du **18 juin 2012**.

b) - MASTER 2^{ème} année :

Les affectations seront prononcées après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidats qui rempliront les conditions d'admission,
- ou à titre conditionnel (**) pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année de master sous réserve de validation de leur stage.

Les autorisations d'inscription et d'affectation pour les candidats titulaires ou non du diplôme requis qui auront procédé à leur préinscription, sont prévues pour chacune des listes à partir du **1^{er} juillet 2012**.

Les préinscriptions tardives seront acceptées dans la limite des capacités d'accueil du centre de formation.

*(**) Les candidats affectés à titre conditionnel devront fournir à la scolarité centrale les justificatifs manquants à leur dossier en vue d'une affectation à titre définitif. En cas de non-respect de cette procédure, ils ne seront pas autorisés à s'inscrire en master MEEFA.*

Toutefois, les étudiants inscrits en 2011-2012 à l'Université d'Orléans ou à l'Université François - Rabelais de Tours seront dispensés de produire ces justificatifs ainsi que les candidats ayant déposé un dossier de demande de validation d'acquis.

CONVENTIONS

UFR Arts et Sciences Humaines ([cf doc](#))

- Convention avec le Fonds régional d'art contemporain de Poitou-Charentes (FRAC Poitou-Charentes) et la Ville de Tours (Musée des Beaux Arts) dans le cadre du cursus universitaire d'histoire de l'art.

UFR Sciences et Techniques ([cf doc](#))

- Convention avec l'EPLEFPA nommé LEGTA Le Chesnoy-Les Barres dans le Loiret relative à la licence professionnelle « Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau »

**Convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme (Master-Laurea
magistrale)**

entre

l'Université François-Rabelais de Tours, France
représentée par son Président Monsieur Loïc Vaillant

et

l'Università degli Studi di PERUGIA, Italie
représenté par le Magnifico Rettore Prof. Francesco Bistoni

Attendu que les Universités ont intérêt à instaurer un rapport durable de collaboration et d'échange culturels, déjà à l'œuvre dans le cadre du partenariat Erasmus ;
attendu que les Universités ont intérêt à élargir les débouchés professionnels de leurs étudiants et à valoriser leur offre de formation ;
attendu que les Universités ont intérêt à développer des programmes d'enseignement et des projets de recherche communs dans une perspective internationale ;
attendu ce qui précède, dans le cadre des lois en vigueur dans chacun des deux pays :

pour la France

Suite à l'ouverture d'un double diplôme en "Etudes italiennes" dans le cadre du Contrat Quinquennal prenant effet à la rentrée 2012,

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret N°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université François Rabelais de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

et pour l'Italie

Vu le décret ministériel 270/2004 art. 3, § 10 qui permet aux Universités de délivrer leurs propres diplômes en partenariat avec d'autres universités, y compris étrangères ;

Vu l'arrêté du *Consiglio di Facoltà di Lettere e Filosofia* du ...

Vu l'arrêté du Senato accademico du...

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1

OBJECTIF GENERAL

Eu égard aux objectifs qui visent à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiants d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales, méthodologiques, avec une attention particulière portée à l'étude de la production littéraire et de la médiation linguistique,

ainsi qu'à créer les bases nécessaires à l'instauration d'autres programmes de collaboration dans le cadre de la didactique et de la recherche, la présente convention a pour objet la mise en place d'un programme élaboré conjointement destiné à l'obtention d'un double diplôme, et en particulier du Master d' « Etudes italiennes » (M1 et M2) délivré par l'Université de Tours, conformément aux programmes en vigueur, et une Laurea magistrale in Italianistica (Classe LM14) délivrée par l'Università degli Studi di Perugia, conformément à l'organisation de ses propres parcours de formation.

A cette fin, les Universités partenaires s'engagent à intégrer les enseignements délivrés dans chacun des deux établissements signataires et elles reconnaissent réciproquement les activités prévues dans leur offre de formation respective, selon ce qui est spécifié dans la pièce jointe (n°1), partie intégrante et substantielle du présent accord. Elles s'engagent à accueillir et à inscrire les étudiants de l'institution partenaire, afin de leur permettre de mener à bien leur cursus, et à leur délivrer le diplôme conforme à l'offre de formation desdites universités.

Art. 2

ETUDIANTS

Mobilité, critères d'admission, obligations et droits des étudiants

Cette formation est destinée aux étudiants ayant obtenu une Licence d'Italien en France, ou une Laurea triennale dans une université italienne, et qui sont inscrits dans les parcours Master d'"Etudes italiennes" (M1 e M2) et Italianistica (Classe LM14) qui font l'objet de la présente convention. A titre exceptionnel, en France, le diplôme de l'étudiant pourra être soumis à la validation des acquis.

Pour suivre les enseignements en langue française de l'Université François-Rabelais de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005). Pour suivre les enseignements en langue italienne de l'Université de Pérouse, se référer à l'article (à préciser)

Les critères d'admission à la formation bi-nationale, de même que la sélection des étudiants, sont déterminés conjointement par les universités partenaires.

La sélection de la promotion s'organisera, autant que possible, autour d'un nombre équivalent d'étudiants.

Les deux Universités arrêtent que le nombre des étudiants participant au programme n'est pas supérieur à 10 par année académique. Toutefois elles pourront convenir, le cas échéant et par accord écrit, d'un nombre supérieur d'étudiants.

Les examens soutenus dans l'Université partenaire seront automatiquement reconnus par l'Université d'origine, ainsi qu'il est prévu à la pièce jointe n° 1. Pour les examens non prévus dans cette pièce jointe, chacune des deux universités procédera à une vérification des équivalences possibles.

Les étudiants qui participent au programme jouissent des avantages liés aux institutions dans lesquelles ils effectuent leur cursus, de même qu'ils sont sujets aux règles en vigueur dans celles-ci.

Les étudiants s'inscrivent uniquement dans leur université d'origine, où ils doivent s'acquitter des droits d'inscription. Les étudiants participant au programme n'ont à s'acquitter d'aucun droit d'inscription auprès de l'établissement d'accueil. Toute autre dépense, y compris l'assurance maladie, sera à la charge de l'étudiant.

Cette inscription leur donne droit aux mêmes services que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de séjour dans l'université partenaire prévue par la maquette (restaurant universitaire, logements, informations, programmes culturels, réductions diverses, etc.). Ils sont soumis aux règles en vigueur dans l'Université qui les accueille.

Le cas échéant, les étudiants doivent souscrire une assurance médicale obligatoire à leur frais.

Chaque Université peut attribuer des bourses d'étude à ses propres étudiants dans le cadre de leur participation à ce double diplôme.

Art. 3

ORGANISATION DES ETUDES

Déroulement général du cursus et encadrement des étudiants

3.1. Déroulement du cursus

Chaque étudiant, de Tours comme de Pérouse, effectuera une partie de sa formation de Master sur une période qui n'excèdera pas deux semestres auprès de l'Université partenaire, où il devra valider un minimum de 45 et un maximum de 60 points ECTS. Font exception les crédits alloués au dossier, au mémoire et au stage, lequel pourra s'effectuer dans l'un ou l'autre des pays, ou dans un pays tiers, en fonction des opportunités offertes par les deux universités.

L'organisation du parcours de formation prévoit que chaque étudiant suive le cursus des deux semestres de la première année à l'Université de Tours, afin de mener à terme le premier cycle de formation supérieure prévue par l'organisation des études de l'université française (M1), et les deux semestres suivants de la deuxième année à l'université de Pérouse, afin d'accomplir le second cycle de formation supérieure prévue par l'université française (M2). Ce faisant, il mènera à bien l'intégralité du cycle d'études prévu par l'institution universitaire italienne (LM14).

3.2. Encadrement des étudiants

Au moment de son inscription dans le parcours de formation, chaque étudiant bénéficiera de l'assistance d'un enseignant dans son université d'origine qui le suivra tout au long de son cursus. Par ailleurs, durant son séjour dans l'université partenaire, chaque étudiant sera suivi et encadré par un enseignant référent.

A la fin de la première année, conformément à l'organisation des études prévue pour la validation de l'année de M1, les étudiants soutiennent un dossier, sur un sujet choisi en concertation avec leur directeur de recherche, dans leur université d'origine. Ce dossier sera validé par le professeur référent de l'université partenaire. Les étudiants n'ayant pas obtenu l'intégralité des crédits prévus pour la validation de l'année de M1, capitalisent les points ECTS obtenus et valident dans l'université partenaire les crédits manquant pour l'obtention de l'année de M2.

A la fin de la deuxième année, conformément à l'organisation des études spécifique à chaque université, les étudiants soutiennent leur mémoire dans le cadre de leur université d'inscription; et ils sont évalués selon les critères de la même université. Le mémoire final peut être rédigé en italien ou en français, étant entendu que l'étudiant écrira un **résumé** dans l'autre langue dont la teneur devra être d'au moins 10% du texte complet.

3.3. Organisation des enseignements

L'Université de Pérouse, à l'instar de chaque université italienne, élabore et approuve à travers ses propres institutions académiques les maquettes des cours dûment articulées en semestres, modules et crédits (ETCS) à destination de chaque étudiant. Le plan d'étude individuel devra envisager l'intégralité du cycle d'étude jusqu'à l'obtention du diplôme. Les plans d'étude pourront prévoir des enseignements spécifiques compte tenu du caractère bi-national de la formation. Il sera par ailleurs possible d'inclure dans le cursus des stages qui seront effectués dans des entreprises et/ou des administrations publiques, y compris dans des pays tiers. Les examens et la durée d'études à l'étranger seront répartis de manière équilibrée et motivée parmi les institutions partenaires conformément à ce qui a été arrêté dans les articles précédents et dans le respect de la maquette ci-jointe.

L'organisation du Cours prévoit la possibilité et l'obligation d'assister aux cours et de passer les examens dans chacune des universités conformément au curriculum prévu.

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Tours, les deux premiers semestres (M1) comportent une forte mutualisation avec LEA, la Licence d'Italien et le CESR.

La deuxième année, que les étudiants suivront à l'Université de Pérouse, bifurque sur deux parcours distincts:

- a) le parcours "recherche" dont le cursus est centré sur l'étude de la littérature et de la culture italienne;
- b) le parcours professionnalisant, centré sur des disciplines telles que le droit, la communication, l'organisation culturelle, prépare à l'entrée dans le monde socioprofessionnel de la culture et de la communication en France et en Italie.

Les étudiants inscrits à l'Université de Pérouse passeront les examens nécessaires à la Laurea Magistrale

d'Italianistica auprès de leur Université ou bien de l'Université de Tours en fonction du principe d'équivalence des enseignements et des points ECTS obtenus qui leur sont alloués.

Pour le détail du cursus, cf. la maquette en annexe.

A la fin de chaque séjour à Tours ou à Pérouse, une attestation précisant le détail des examens auxquels chaque étudiant a satisfait sera transmise à l'établissement partenaire; y figurera notamment le détail des points ECTS.

Art. 4

ANNEXES

Echange d'enseignants, financements, nouveaux partenaires

4. 1. Echange d'enseignants

Pour compléter les enseignements, le programme prévoit un échange d'enseignants (le cas échéant dans le cadre du programme Erasmus). De tels échanges peuvent donner lieu à séminaires, colloques, journées d'études ou d'autres rencontres à caractère scientifiques qui impliqueront les étudiants et pourront se prêter à une évaluation en points ECTS (CFU).

Les enseignants impliqués dans le double diplôme à Tours et à Pérouse établiront annuellement, selon les modalités qu'ils jugeront adéquates, un bilan commun. En fonction de ce bilan, ils apporteront les ajustements, les améliorations et les innovations nécessaires.

4.2. Financements

Les deux parties sollicitent un soutien financier de la part de l'Université franco-italienne (UFI/UIF) de Grenoble/Turin, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement du double diplôme, et l'aide à la mobilité des étudiants. Par ailleurs, elles sollicitent tout autre financement susceptible de favoriser cet échange, y compris dans le cadre de la valorisation des enseignements, de l'organisation de journées d'études, de publications didactiques et scientifiques, de voyages, ainsi que l'aide financière aux étudiants ou l'acquisition de matériel.

4.3. Nouveaux partenaires

La participation éventuelle d'autres universités à cet échange peut être formalisée par l'adjonction d'un avenant qui sera partie intégrante du présent accord, sous réserve de l'approbation des organes compétents des universités impliquées, et qui sera souscrit par leurs représentants légaux respectifs.

Art. 5

DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les deux autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 1 an, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés pourront achever leur cursus dans l'une et l'autre des universités partenaires.

En cas de renouvellement de cette convention, elle sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés; deux en langue française et deux en langue italienne.

Il Magnifico Rettore

Le Président

Prof. Francesco Bistoni

Loïc Vaillant

